



La couverture des catastrophes naturelles (inondation) dans les assurances incendie

25/10/2021

La couverture des catastrophes naturelles

= indemnisation des dommages suite aux inondations, aux débordements et refoulements d'égouts, aux glissements et affaissements de terrain et aux tremblements de terre

- ⇒ Dans toutes les polices incendie habitations, commerces, bâtiments agricoles, ...
- ⇒ Concerne le bâtiment et le contenu (s'il est assuré)
- ⇒ Pas de reconnaissance de « calamité publique » par les autorités nécessaire
- ⇒ Déduction de la franchise et de la vétusté.

La couverture des catastrophes naturelles

Attention:

- ⇒ l'assurance incendie n'est pas obligatoire, certaines personnes peuvent ne pas avoir assuré leur bâtiment ou leur contenu
- ⇒ Le fond des calamités n'intervient en principe pas pour les dommages qui peuvent être couverts par une assurance incendie, sauf dans le cas de personnes qui émargent au CPAS
- ⇒ Exception: inondations de juillet -> la Wallonie a décidé d'indemniser (partiellement) tous ceux qui ne sont pas assurés ou qui sont sous-assurés

Arrêté du Gouvernement wallon du 14 octobre 2021 portant exécution du décret du 23 septembre 2021 instituant un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations et pluies abondantes survenues du 14 au 16 juillet 2021 ainsi que le 24 juillet 2021 et reconnues en tant que calamité naturelle publique

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2021-10-20&numac=2021022261%0D%0A

Contenu de la couverture d'assurance

- ⇒ les dégâts causés aux biens assurés
- ⇒ les frais de relogement durant 3 mois (certains contrat d'assurance proposent des périodes plus longues)
- ⇒ les frais de déblaiements et de démolition nécessaires à la reconstruction ou à la reconstitution des biens assurés endommagés

Habitation en location

- ⇒ Dommages au bâtiment & équipements fixes (chauffage, sanitaire, cuisine équipée, ...) -> assurance du propriétaire
- ⇒ Dommages au contenu -> assurance du locataire

La couverture des catastrophes naturelles

Important: pour plus de précisions par rapport à un contrat particulier, voir les conditions générales et particulières de la police et/ou prendre contact avec l'intermédiaire en assurance ou l'assureur

Procédure générales de dédommagement

- ⇒ Déclaration du sinistre, se faire aider par l'intermédiaire d'assurance (courtier-agent) ou l'assureur
- ⇒ Frais de première nécessité payés dans les 15 jours
- ⇒ Versement d'avances pour les autres frais "urgents"
- ⇒ Expertise – rendez-vous est pris avec l'assuré. Parfois plusieurs expertises nécessaires
- ⇒ Accord de l'assuré sur la proposition d'indemnisation faite par l'assureur
⇒ versée dans les trente jours

Mesures pour permettre ou accélérer le séchage

Les mesures pour accélérer le séchage

- ⇒ location de déshumidificateurs, démontage d'un lambris mural, l'enlèvement du plafonnage jusqu'au niveau où l'eau est montée ...
- ⇒ C'est l'expert de l'entreprise d'assurance qui détermine les dispositions à prendre
- ⇒ Si l'expertise ne peut se faire rapidement et que l'assuré souhaite prendre ces mesures = prendre des photos avant toute action, éventuellement demander à un professionnel du bâtiment qu'il atteste de la nécessité de ces actions
- ⇒ + prendre contact au préalable avec l'intermédiaire en assurance ou avec l'assureur pour obtenir son accord

Placement de chauffages temporaires

Les frais pour le placement de chauffages temporaires/ préparateurs d'eau chaude temporaires pour permettre aux personnes de rester chez elles, ne sont pas en standard pris en charge par la police incendie

- ⇒ Peuvent être pris en charge de manière exceptionnelle pour les inondations de juillet pour éviter un relogement lorsque le bâtiment a été endommagé par les inondations
- ⇒ Si l'expert n'est pas encore passé, prendre contact avec l'intermédiaire en assurance ou l'assureur pour obtenir la confirmation de cette prise en charge
- ⇒ Les frais de consommation d'énergie ne pas pris en charge.

La couverture des catastrophes naturelles

Questions ?